



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : B-INT-116

Déposé le : 19.03.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

Titre de l'interpellation En finir avec la spéculation sur la faim

## Texte déposé

La spéculation alimentaire a des implications très fortes sur les producteurs de denrées de bases et sur les consommateurs. Certains acteurs financiers cherchent en effet à réaliser des profits à travers l'achat et la vente de produits alimentaires sans être directement intéressés au produit, mais uniquement à la plus-value réalisée à court terme. L'une des conséquences est que tout profit engrangé par ces intermédiaires financiers échappe aux producteurs ou utilisateurs finaux. De plus, la masse fonds alloués à la spéculation alimentaire peut contribuer à faire fluctuer les prix dans un sens contraire à l'intérêt général. Certaines hausses de prix massives liées à la spéculation alimentaire ont eu des conséquences humaines désastreuses pour des populations très dépendantes des produits de base.

Le rapport de gestion 2011 de la CPEV mentionne en page 47 que la caisse a pour environ 50 millions de francs placés dans les matières premières, soit plus du double de l'année précédente. Renseignements pris auprès de la CPEV, il semblerait qu'environ un tiers de ce montant soit consacré à des produits agricoles. Cela se ferait au travers d'un fonds « Diapason ».

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il que la CPEV utilise une part de ses fonds à des fins de spéculation alimentaire ou de placements financiers dans des produits agricoles de base ?

- L'Etat de Vaud est-il d'une autre façon indirectement impliqué dans des pratiques liées à la spéculation alimentaire, notamment à travers la BCV ?

- Le cas échéant, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de mettre un terme au recours à la spéculation alimentaire pour les placements qui sont dans sa sphère d'influence ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Lausanne, le 17 mars 2013  
Samuel Bendahan

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Bendahan Samuel

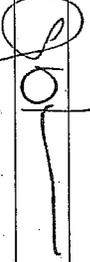
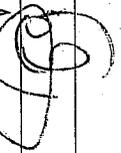
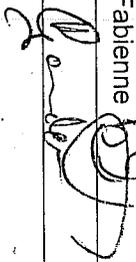
Signature :



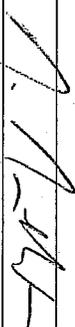
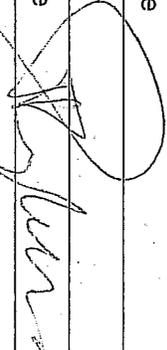
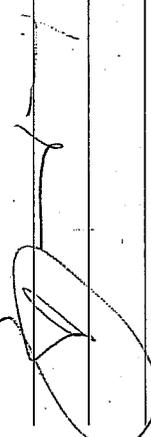
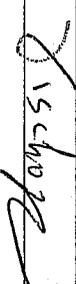
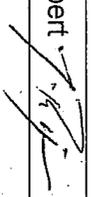
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine		Chappuis Laurent		Epars Olivier	
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie		Favez Jean-Michel	
Apothélosz Stéphanie		Chevalley Christine		Favrod Pierre-Alain	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Isabelle		Ferrari Yves	
Aubert Mirreille		Chollet Jean-Luc		Freymond Cantone Fabienne	
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc		Gander Hugues	
Ballif Laurent		Christen Jérôme		Genton Jean-Marc	
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella		Germann Philippe	
Bendahan Samuel		Collet Michel		Glauser Alice	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Glauser Nicolas	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Golaz Florence	
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald		Golaz Olivier	
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence		Grandjean Pierre	
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Grobéty Philippe	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grognoz Frédéric	
Bory Marc-André		Debluè François		Guignard Pierre	
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Brélaz François		Despot Fabienne		Haury Jacques-André	
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory		Hurni Véronique	
Buffat Michaël		Divorne Didier		Induni Valérie	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane	
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Calpini Christa		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Capt Gloria		Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne	
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	
Kunze Christian	
Labouchère Catherine	
Lachat Patricia	
Luisier Christelle	
Mahaim Raphaël	
Maillefer Denis-Olivier	
Manzini Pascale	
Marion Axel	
Martinet Philippe	
Mattenberger Nicolas	
Matter Claude	
Mayor Olivier	
Meinenberger Daniel	
Meldem Martine	
Melly Serge	
Meyer Roxanne	
Miéville Michel	
Modoux Philippe	
Mojon Gérard	
Montangero Stéphane	
Mossi Michele	
Neiryneck Jacques	
Neyroud Maurice	
Nicolet Jacques	
Nicolet Jean-Marc	
Oran Marc	
Papilloud Anne	
Payot François	
Pernoud Pierre-André	
Perrin Jacques	
Pidoux Jean-Yves	
Pillonel Cédric	
Podio Sylvie	
Probst Delphine	
Randin Philippe	
Rapaz Pierre-Yves	
Ravenel Yves	
Renaud Michel	
Rey-Marion Ailette	
Rezzo Stéphane	
Riesen Werner	
Rochat Nicolas	
Romano Myriam	
Roulet Catherine	
Roulet-Grin Pierrette	
Rubattel Denis	
Ruch Daniel	
Ruiz Rebecca	
Rydlö Alexandre	
Schaller Graziella	
Schobinger Bastien	
Schwaar Valérie	
Schwab Claude	
Sonnay Eric	
Sordet Jean-Marc	
Surer Jean-Marie	
Thuillard Jean-François	
Tosato Oscar	
Treboux Maurice	
Trolliet Daniel	
Tschopp Jean	
Uffer Filip	
Vallat Patrick	
Venzelos Vassilis	
Voiblet Claude-Alain	
Volet Pierre	
Vuarnoz Annick	
Vuillemin Philippe	
Weber-Jobé Monique	
Wehrli Laurent	
Wüthrich Andreas	
Wyssa Claudine	
Yersin Jean-Robert	
Züger Eric	